

**COMMUNE DE
BETTELAINVILLE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 OCTOBRE 2010**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	13

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre à vingt heures trente minutes,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la Présidence de Monsieur KIFFER René, Maire.

Etaient présents :

Mme LELEUX Aline, RAMEAU Aline,
MM KIFFER René, DIOU Bernard, COUTURIER Jean-Marc, DROUVIN Nicolas, FRANCOIS Christian,
GILLES Laurent, LEGEAY Christian, SABATIER Joël.

Absents excusés : DAGNEAUX Joël qui donne procuration de vote à KIFFER René
LECOMTE Dominique qui donne procuration de vote à KIFFER René
RENEAUX Guy qui donne procuration de vote à COUTURIER Jean-Marc
METHIA Yves, VIGNALE Pascal.

Date de l'envoi de la convocation : 22 octobre 2010

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2010

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2010.

2. Presbytère d'Altroff : Résultats de l'appel d'offres – Décision sur la passation des marchés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant l'opération « Réhabilitation du presbytère de l'annexe d'Altroff » suivie par CLE DEVELOPPEMENT, en qualité d'assistant à la Maîtrise d'ouvrage, et par le cabinet GOURDON ARCHITECTURE en qualité de Maître d'œuvre, et dont le coût global estimatif des travaux s'établit à 320 000 € HT.

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence adressé le 20 juillet 2010 au journal Le Républicain Lorrain,

Considérant le procès-verbal, communiqué aux membres de l'Assemblée communautaire, de la commission d'appel d'offres, réunie le 16 septembre 2010,

Le marché est attribué aux sociétés suivantes :

LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES PROPOSEES	MONTANTS € HT
00	Dépose	ENTREPRISE DENIS DIOU	9 500,00 €
01	Démolition - Gros œuvre - VRD	H2R	154 499,79 €
02	Charpente - couverture - zinguerie	PETER SARL	26 332,00 €
03	Menuiserie extérieure	FENETRE SYSTEME	14 450,00 €
04	Menuiserie intérieure	MENUISERIE DE L'EST	24 814,55 €
05	Plâtrerie - cloison - doublage	SILISTRINI	28 877,62 €
06	Carrelage - Faïence	QUALISOL SAS	2 050,00 €
07	Serrurerie	SERRURERIE MOSELLANE	3 484,00 €
08	Electricité - Chauffage	ELECTRO SERVICE	31 722,00 €
09	Plomberie - Sanitaire - Ventilation	SOCIETE GENERALE DE CHAUFFAGE	23 700,00 €
10	Peinture	SAVO VINCENT SARL	11 929,12 €
11	Revêtements sols souples	EPRS SARL	7 362,25 €
		TOTAL	338 721,33 €

compte tenu d'une offre globale économiquement et techniquement plus avantageuse d'un montant total de 338 721,33 € HT,

AUTORISE, à l'unanimité, Le Maire à signer les marchés avec les sociétés ci-dessus désignées et toutes les pièces qui s'y rattachent.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3. Travaux de l'Eglise d'Altroff : acceptation d'une subvention

La Fondation du Patrimoine accorde une subvention d'un montant global de 7 000 € HT par convention du 28 juillet 2010 pour la sauvegarde de l'Eglise Saint-Laurent d'Altroff.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter le chèque d'acompte de 30 % de la subvention, soit un montant de 2 100 € HT.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4. Transfert de bail de location de terres

Le Maire expose que Monsieur VECRIGNER Jean-Marie, agriculteur à Altroff, exploite une parcelle de 28 ares 88 ca au lieu-dit « Weistewiese » à Altroff, au prix de 1,5 quintal à l'hectare, depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal,
Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE du transfert du bail de location de terrain daté du 14 novembre 1970 mettant à disposition de Monsieur MUHR Marcel une parcelle de 28 ares 88 ca au lieu-dit « Weistewiese » à Altroff, au prix de 1,5 quintal à l'hectare,
au bénéfice de Monsieur VECRIGNER Jean-Marie, agriculteur à Altroff, à compter de ce jour.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5. Modification du Budget Principal : Décision Modificative n°2

Le Maire expose la nécessité de procéder à une modification du budget primitif afin de verser une subvention exceptionnelle au CCAS de la Commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité d'apporter au budget primitif les modifications suivantes :

<u>Section fonctionnement :</u>	Dépenses	c/657362	+ 380 €
	Recettes	c/7022	+ 380 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6. Divers

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Bettelainville, le 27 octobre 2010

Le Maire,

René KIFFER

